LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

NOM : .... **PRÉNOM :**.....

FORMATION : .....

À tout moment les originaux des pièces mentionnées ci-dessous pourraient être demandés.
*Les pièces **en gras** sont **bloquantes** : la carte d'étudiant sera délivrée ou actualisée uniquement en cas de complétude du dossier.*
L'inscription sera effective uniquement à la délivrance ou à l'actualisation de la carte d'étudiant.

1ère année CPGE – PREMIERE INSCRIPTION FDS

☐ **Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour *(original + copie – en cours de validité)***
☐ **Attestation nominative CVEC 2025-2026**
☐ 1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, avec nom et prénom au dos
☐ **Déclaration sur l'honneur *(formulaire à télécharger)***
☐ **Le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC)** – *Pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983) – (copie)*
☐ **Si vous êtes bachelier de l'année ou déjà bachelier, le relevé de notes officiel du Baccalauréat portant le n° INE**
☐ **Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée** (si le document n'est pas rédigé en français) *(original + copie)*
☐ **Certificat d'inscription du lycée 2025-2026 (ou tout document justifiant votre inscription)**
☐ **Titre de paiement** : chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, ou carte bancaire Visa ou MasterCard, ou virement (**178€**)

SELON LA SITUATION

☐ Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) » (*formulaire à télécharger)*
☐ Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2025-2026

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procèdera à leur inscription selon des modalités spécifiques.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la FAQ
https://www.umontpellier.fr/formation/admission-et-inscription

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.
L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.
Art. D.612-4 du Code de l'Éducation
Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.